



Viol sur mineur de 15 ans et viol sur personne vulnérable

Par **droiture**, le **30/11/2011** à **00:35**

Bonjour,

Je me pose des questions sur ce que risque mes agresseurs. Pour faire court je poursuis pénalement deux personnes clairement identifiées pour des faits étalés de 1985 à 1999 (de mes 6 ans à mes 20 ans). Une des deux personnes vient d'être arrêtée et mise en examen, les chefs d'accusation retenue contre cette personne sont:

- viol commis sur la personne d'un mineur de 15 ans
- viol commis sur une personne vulnérable.

Qu'est ce que cela signifie? Quelles sont les peines encourues? Et pourquoi la deuxième personne n'est toujours pas arrêtée?

Merci pour vos réponse.